

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 9 septembre 2024

Convocation du 5 septembre 2024  
Nombre de Conseillers en exercice : 24  
Nombre de Conseillers présents : 13

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 12 septembre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, GUILLEUX.

**Absents excusés :** Mme Katy LOISON  
Mr François EDIN  
Mme Jennifer JOBERT donne pouvoir à Sylvie HEUVELINE  
Mr David LUCIEN donne pouvoir à Dominique CHAPON  
Mme Nadine LINARD  
Mr Thierry LE MARREC  
Mme Anita MAUXION donne pouvoir à Michel COURCELLE

**Absents :** Mr André CONGNARD  
Mme Raphaëlle DESPLATS  
Mme Pauline BEAUDOIN  
Mr Jérôme TUFFIER

**Convocation : 05/09/2024**  
**Affichage : 12/09/2024**

**Secrétaire de séance :** Nathalie Legrand

**Observation sur le dernier compte-rendu :** Néant

**OBJET : ALIENATION ET CESSION DU CHEMIN RURAL DU BAS DE MONTPLACE**

Par délibération en date du 08 avril 2024, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural du Bas de Montplacé situé sur la commune déléguée de Jarzé en vue de sa cession à Magalie Forget et en échange avec la parcelle ZL 071p appartenant à Magalie Forget.

L'enquête publique s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 2024. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Vu le plan de bornage dressé par le géomètre expert Isabelle BRICHET-LHUMEAU de Baugé en Anjou

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est décidé :

- de désaffecter le chemin rural en vue de sa cession ;
- de l'échanger avec la parcelle ZL 071p ;
- d'autoriser Mme le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette vente.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Certifié conforme,  
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

